



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 11 Avril 2024

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date d'affichage : 05 avril 2024

L'an 2024 le jeudi 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - Mme CAZAUX Christine - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - Mme PALLADINO Dominique - M. RAVET Pierre-Luc - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DEBUYSER Chantal à Mme BLONDEL Marie-Christine – M. DUPONT Bruno à M. COTE Alexandre – Mme VAN BECELAERE Edith à Mme de SWARTE Marie-Dominique.

Absent(s) : M. COLLET Olivier - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand – Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud – Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Secrétaire de séance : M. KNOCKAERT Vincent

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19

Délibération n° 2024 – 20

OBJET Adhésion de la commune à l'association des « Croqueurs de Pomme »

Considérant que l'association des Croqueurs de pommes du Nord Pas-de-Calais et de la Somme basée à Cuincy, association à but non lucratif, a pour objet social de sauvegarder les variétés anciennes fruitières, des favoriser la protection de ces arbres fruitiers, de favoriser la biodiversité dans les vergers, de valoriser les fruits de ces variétés anciennes ;

Considérant que l'adhésion de collectivités permet de renforcer l'assise citoyenne et locale de l'association avec laquelle la commune de Sailly sur la Lys a initié plusieurs projets, notamment dans la taille des arbres du verger communal ;

Ceci exposé et au vu de la présentation par la conseillère déléguée au développement durable, le conseil municipal :

- 1) approuve l'adhésion à l'association des Croqueurs de pommes du Nord Pas-de-Calais et de la Somme de la commune de Sailly sur la Lys, et ce pour une cotisation annuelle de 30 € ;
- 2) autorise le Maire ou la conseillère déléguée au développement durable à signer tout acte s'y rapportant ;
- 3) indique que le montant de la cotisation annuelle sera inscrit à chaque budget primitif au compte 6281 ;

A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

Mention exécutoire : oui

